

## Comité Européen de Groupe (CEG) du 26 novembre 2015 : la douche froide !



La santé financière du groupe AXA est excellente : Henri de Castries s'est félicité d'un bénéfice semestriel 2015 atteignant le sommet historique de 3 milliards d'euros constitué à 10% de plus-values et 90% de résultats opérationnels. Notre PDG a ensuite présenté l'étude prospective « **Compétences 2020** », pour mesurer l'impact sur nos métiers de la transformation digitale du Groupe. Au programme sur la période 2014/2020 : quelques métiers en développement, de nombreux métiers en décroissance et **une baisse des effectifs de 20%**. Pour les salariés dont le métier est impacté par la transformation digitale, **des actions de formation seront menées pour des montées en compétences** (« upskilling ») ou pour préparer leur **reconversion** (« reskilling »).

⇒ L'UDPA-UNSA invite tous les salariés à préparer un **Entretien Professionnel**, centré sur les **compétences nécessaires à l'exercice des métiers de demain** et **définir les moyens de se les approprier par un parcours de formation adapté**.

L'UDPA-UNSA a demandé à Henri de Castries que la transformation digitale ne s'accompagne pas d'une dégradation des conditions de travail pour les salariés : réponse du PDG « *la Direction s'est engagée à intégrer cet aspect dans sa démarche* » ; pour Henri de Castries : « *le futur est trop incertain pour permettre de **garantir l'emploi** dans le Groupe AXA ; je considère que ce ne serait pas incitatif pour les salariés rétifs au changement, mais je vais faire tout mon possible pour **minimiser les départs contraints*** ».

⇒ L'UDPA-UNSA revendique votre droit à **conserver un emploi au sein du groupe** et rappelle à l'employeur son **obligation de vous former aux emplois de demain**.

Pour Henri de Castries, les managers AXA manqueraient de courage et ne seraient pas suffisamment **discriminants** dans l'évaluation de la performance alors que dans toute équipe il y a forcément des bons, des moyens et des mauvais...

L'UDPA-UNSA dénonce ce système de qui est anxiogène, destructeur de l'esprit d'équipe et contradictoire au discours sur la coopération et l'engagement.



## La mobilité pilotée appliquée à la gestion retraite entrepr

Le marché de la retraite collective est en forte croissance et AXA France y occupe une place de leader avec 25 milliards d'euros d'encours qui pèsent environ 20% de parts de marché. **Pourtant, les équipes de la Direction Epargne et Retraite Entreprise et notamment celles de la Gestion Retraite fondent comme neige au soleil faute de remplacement des départs en retraite** : la DERE est un des **bons élèves de la course à la compétitivité** et applique à fond la politique groupe d'« offshoring » avec depuis 2013 les plateformes de gestion d' AIS en Roumanie et de « nearshoring » avec l'UGIPS depuis 2010. En 7 ans, la gestion retraite aura vu son effectif passer de 100 ETP en 2010 à une cible de 50 fin 2017.



4 managers classe 5 perdent leur poste. Pourtant le rôle du manager de proximité est primordial dans cette période de profonds changements (délégations d'activités, migrations informatiques, nouveaux services digitaux...)

Quelles options s'offrent à nos 4 collègues ex-managers : la direction leur réserverait un accès prioritaire aux postes de chargés de relations clients et distributeurs ouverts au sein de la DERE mais l'un d'eux obtiendra-t-il le seul poste de management en classe 6.

L'UDPA-UNSA interviendra pour que les droits de ces salariés soient respectés et qu'ils puissent bénéficier d'un véritable choix entre différents postes dans ou en dehors de la DERE.

L'UDPA-UNSA assiste régulièrement les salariés victimes de mobilité subie. **Ne vous laissez pas faire, contactez vos délégués UDPA-UNSA.**

## Gestion du temps 2016 :



Au regard du calendrier 2016 :

- Les salariés en jours bénéficient de 18 JRA.
- Les salariés en heure sont 15 JRTT pour les non cadres et 13 JRTT pour les cadres badgeants.
- La journée de solidarité du lundi 16 mai 2016 s'impute sur vos JRTT ou JRA.
- Les 4 ponts 2016 : **Vendredi 6 mai, vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre et vendredi 30 décembre**, s'imputent aussi sur les JRTT ou JRA.

**Compte tenu du déploiement du logiciel de paye Pleiades, nous avons demandé que le transfert du solde des JR 2015 sur le Compte Epargne Temps puisse être effectué sur janvier 2016.**

## Négociations de fin d'année



- **GPEC RSG** : L'UDPA-UNSA est signataire pour 2 raisons principales :
  - Nous avons obtenu 1500 embauches (ce qui est mieux que les 1300 embauches de l'accord antérieur alors que les départs en retraite vont ralentir).
  - Nous y avons fait inscrire à nouveau l'engagement de solidarité d'emploi au niveau du groupe (reclassement des salariés de FAMILY PROTECT actuellement et d'autres pourraient suivre).
- **TELETRAVAIL AXA France** : L'UDPA-UNSA est à l'origine du développement du télétravail que nous avons initié dans le groupe dès 2007 ; après l'accord en RSG, l'UDPA-UNSA a signé l'avenant de prolongation de l'accord AXA France qui supprime le numerus clausus de 500 salariés et ouvre à de nouveaux métiers malgré un haut niveau de confidentialité (corporels...).
- **PROJET PERSONNEL RSG** : signé par l'UDPA-UNSA, notamment suite à l'assouplissement du délai minimum qui passe de 10 à 8 ans d'ancienneté.

## Dispositifs d'urgence en cas d'incidents majeurs

Axa a créé un espace d'informations pour communiquer en temps réel sur des situations graves. Il suffit de s'enregistrer sur : [www.urgence.axa](http://www.urgence.axa) .

Cliquez sur [se connecter à l'espace collaborateur],

- ✓ créez votre compte avec votre adresse mail professionnelle,
- ✓ votre matricule AXA,
- ✓ votre adresse mail personnelle.

Vous aurez des informations précises et pertinentes sur la situation et les mesures à suivre.

**Remettez dès aujourd'hui votre chèque syndical à l'un de nos représentants ou déposez le dans la boîte aux lettres UDPA de votre site.**

Après le 18 décembre, il sera trop tard

Plus que jamais, vous avez besoin d'une organisation syndicale forte, déterminée et ayant les moyens d'exercer un réel contre-pouvoir pour garantir votre emploi, le respect des accords et le maintien de votre pouvoir d'achat.

Ne pas remettre son chèque syndical, c'est vous priver des moyens de défendre votre emploi et vos droits

**L'équipe UDPA-UNSA vous souhaite ainsi qu'à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année.**

